

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 6 novembre 2019 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents:
- M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
 - M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée

 - M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
 - Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
 - M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
 - Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
 - Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
 - M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
- Sont également présents:
- M. Alain Tardif, directeur général adjoint
 - Me Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents:
- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
 - M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2019-0468

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0469

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 23 octobre 2019

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 23 octobre 2019, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

CA-2019-0470

Renouvellement du contrat pour l'entretien et la réparation des systèmes de réfrigération à l'ammoniac (Appel d'offres public 50750) - AP2019-575 (CT-2443387) — (Ra-2154)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver le renouvellement du contrat adjudgé à *Bonair SD inc.*, relatif à l'entretien et la réparation des systèmes de réfrigération à l'ammoniac au *Pavillon de la jeunesse*, de la date du renouvellement au 31 juillet 2021, conformément aux conditions prévues à l'appel d'offres public 50750 et selon les prix unitaires de sa soumission du 11 juillet 2017, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0471

Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 2604, rue de la Vendée, connu et désigné comme étant le lot 2 012 439 du cadastre du Québec - Affectation au domaine public dudit immeuble, et ouverture du boulevard Hochelaga - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2019-260 (CT-DE2019-260) — (Ra-2154)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis au 2604, rue de la Vendée, connu et désigné comme étant le lot 2 012 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 479,50 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de monsieur Jean Poliquin et madame Claudette Bédard, pour une somme de 330 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'affecter, au domaine public, un immeuble situé en bordure du boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant le lot 2 012 439 dudit cadastre;
- 3° d'ouvrir le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant le lot 2 012 439 du même cadastre;
- 4° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0472

Adoption du calendrier 2020 des séances du conseil d'agglomération de Québec - GA2019-011 (Ra-2154)

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le calendrier 2020 des séances du conseil d'agglomération de Québec, joint au sommaire décisionnel en y apportant la modification suivante : la séance du 31 août 2020 se tiendra à 20 h 30.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0473

Entente de collaboration entre la Ville de Québec et la Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale), relative aux travaux modifiant la Tournée Petit-Vallon/Irving, arrondissement de La Haute-Saint-Charles (PSO190164) - IN2019-033 (CT-IN2019-033) — (Ra-2154)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente de collaboration entre la Ville de Québec et la Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale), relative aux travaux modifiant la Tournée Petit-Vallon / Irving pour le transport en commun, en application de la répartition des responsabilités et des coûts de réalisation sous la gestion

de la Ville de Québec, et ce, selon les conditions substantiellement conformes à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0474

Approbation du Règlement N° 2019-596 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une zone à protéger correspondant au site patrimonial « Domaine des Pauvres », de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-134 (Ra-2154)

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le *Règlement N° 2019-596 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une zone à protéger correspondant au site patrimonial « Domaine des Pauvres », de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0475

Approbation du Règlement N° 2019-597 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement N° 2019-596, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-135 (Ra-2154)

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le *Règlement N° 2019-597 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement N° 2019-596, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0476

Approbation du Règlement N° 2019-598 modifiant le Règlement de lotissement N° 481-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement N° 2019-596, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* - **PA2019-136 (Ra-2154)**

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le *Règlement N° 2019-598 modifiant le Règlement de lotissement N° 481-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement N° 2019-596*, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0477

Approbation du Règlement N° 2019-599 modifiant le Règlement de zonage N°480-85 afin de créer la zone RB/A-22 à partir des lots 2 814 967, 2 814 989, 5 558 886, 5 558 887, 3 055 589 et 2 814 870 afin d'y permettre uniquement l'usage d'habitation unifamiliale isolée et de fixer la marge de recul avant minimale à 20 mètres nonobstant toutes autres dispositions concernant les marges de recul du Règlement de zonage N° 480-85, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* - **PA2019-142 (Ra-2154)**

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le *Règlement N° 2019-599 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 afin de créer la zone RB/A-22 à partir des lots 2 814 967, 2 814 989, 5 558 886, 5 558 887, 3 055 589 et 2 814 870 afin d'y permettre uniquement l'usage d'habitation unifamiliale isolée et de fixer la marge de recul avant minimale à 20 mètres nonobstant toutes autres dispositions concernant les marges de recul du Règlement de zonage N° 480-85*, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0478

Ententes de services professionnels juridiques relatives aux services requis dans le cadre de griefs syndicaux, pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 (Dossier 61461) - AP2019-567 (Ra-2156)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de ratifier, jusqu'au 30 septembre 2020, les mandats confiés aux firmes d'avocats mentionnées à l'annexe jointe au sommaire décisionnel (Dossier 61461) par le Service des ressources humaines, dans le cadre de griefs syndicaux, selon les conditions négociées entre les parties, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0479

Adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du *Centre de services partagés du Québec*, pour l'acquisition des licences du logiciel de la gestion des identités et des accès d'*IBM* (Dossier 62632) - AP2019-646 (CT-2446931) — (Ra-2156)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le directeur du Service des approvisionnements ou son représentant, à signer la fiche technique d'inscription du *Centre de services partagés du Québec* afin de confirmer l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente pour les contrats à commande de logiciels pour l'acquisition des licences du logiciel de la gestion des identités et des accès (ISIG) d'*IBM*;
- 2° d'approuver l'adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du *Centre de services partagés du Québec* pour l'acquisition desdites licences d'*IBM*;
- 3° d'approuver une dépense estimée à 195 100 \$, excluant les taxes, pour l'acquisition desdites licences d'*IBM*, soit à *Necando Solutions*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0480

Renouvellement d'un contrat pour les services de fourniture et de gestion d'un programme d'uniformes, d'articles vestimentaires et d'équipements connexes pour les services de la sécurité publique de la Ville de Québec (VQ-48279) - AP2019-664 (CT-2449315, CT-2449323) — (Ra-2156)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approuver le renouvellement du contrat pour les services de fourniture et de gestion d'un programme d'uniformes, d'articles vestimentaires et d'équipements connexes pour les services de la sécurité publique de la Ville de Québec avec *Logistik Unicorn inc.*, en vertu de la résolution CA-2016-0281, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, conformément à la demande publique de soumissions VQ-48279, à sa soumission révisée du 28 juillet 2016 et à l'ajustement des prix unitaires et mensuels prévus au cahier des charges, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0481

Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels en médecine du travail (Dossier 53274) - AP2019-682 (Ra-2156)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 25 000 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé selon la délégation de pouvoirs en vigueur à *Examed clinique travail santé inc.*, pour des services en médecine du travail, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0482

Convention de financement entre la Ville de Québec et Myca Santé inc., relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du Fonds local d'investissement, pour la réalisation du projet Commercialisation de Hello Health sur le marché australien - DE2019-231 (CT-DE2019-231) — (Ra-2156)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 300 000 \$ à même le *Fonds local d'investissement* pour la réalisation du projet *Commercialisation de Hello Health sur le marché australien*;
- 2° d'autoriser la conclusion d'une convention de financement entre la Ville de Québec et *Myca Santé inc.*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 300 000 \$, dans le cadre du *Fonds local d'investissement* pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention de prêt jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser la signature d'un appui à la *Charte de collaboration* du *Groupe des incubateurs-accélérateurs de Québec*, en tant qu'intervenant non partie à l'entente, selon des termes substantiellement conformes à ceux mentionnés à ladite charte de collaboration jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Attendu que la Ville de Québec a pris connaissance du guide relatif au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Attendu que la Ville de Québec doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière audit programme et pour recevoir le versement de cette aide financière;

sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter une résolution prévoyant les engagements suivants :

- 1° d'autoriser la Ville de Québec à s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2° d'autoriser la Ville de Québec à s'engager à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau*;
- 3° d'autoriser la Ville de Québec à s'engager à réaliser les travaux selon les modalités dudit programme et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- 4° d'autoriser la Ville de Québec à s'engager à assumer tous les coûts non admissibles à ce programme associés à son projet, incluant tout

dépassement de coûts et toute directive de changements;

- 5° d'autoriser la Ville de Québec à s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- 6° d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière audit programme;
- 7° d'autoriser le Service des projets industriels et de la valorisation à soumettre les demandes énumérées dans la liste jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0485

Approbation de la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'Association des pompiers professionnels de Québec Inc., portant sur les modalités d'affectation de la réserve de restructuration du régime de retraite - RH2019-940 (Ra-2156)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver la lettre d'entente entre la Ville de Québec et l'Association des pompiers professionnels de Québec Inc., portant sur les modalités d'affectation de la réserve de restructuration du régime de retraite selon des conditions conformes à celles mentionnées à la lettre d'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0486

Entente entre la Ville de Québec et le Palais Montcalm - Maison de la musique, relative à la fourniture de biens et de services en matière des technologies de l'information - TI2019-011 (Ra-2156)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le Palais Montcalm - Maison de la musique, relative à la fourniture de biens et de services en matière des technologies de l'information selon les termes et conditions substantiellement conformes à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0487

Prise d'acte de l'état intérimaire de l'agglomération de Québec du 31 août 2019 - Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires de la période du 1^{er} mai au 31 août 2019 - FN2019-033

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° de prendre acte de l'état intérimaire d'agglomération de Québec du 31 août 2019, selon l'annexe A1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser les virements de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement de compétences d'agglomération, pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2019, d'un montant de 1 798 196 \$, selon l'annexe B-1 jointe audit sommaire;
- 3° d'autoriser les ajouts de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement de compétences d'agglomération, pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2019, d'un montant de 4 796 200 \$, selon l'annexe C-1 jointe audit sommaire;
- 4° de prendre acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité, au 31 août 2019, d'un montant de 1 056 894 \$, au bénéfice de la compétence d'agglomération, selon l'annexe D jointe audit sommaire;
- 5° d'autoriser les ajouts de crédits budgétaires de compétences d'agglomération relatifs aux activités d'investissement, pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2019, d'un montant de 30 000 \$, selon l'annexe E-1 jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2019-0488

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et de construction d'infrastructures relatives à la protection des sources et des prises d'eau, des lacs, des rivières et des nappes souterraines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1286, et dépôt du projet de règlement - PA2019-127 (Ra-2156)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'entretien, de réfection et de construction d'infrastructures relatives à la protection des sources et des prises d'eau, des lacs, des rivières et des nappes souterraines ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes nécessaires à la réalisation des travaux susmentionnés.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 200 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0489

Appropriation de 320 000 \$, à même le fonds général de l'agglomération - PA2019-127

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 320 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant total de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1286. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0490

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec relativement à l'acquittement des droits des participants en proportion du degré de solvabilité du régime et quant à la détermination de la rente en cas de changement d'horaire de travail, R.A.V.Q. 1293, et dépôt du projet de règlement - RH2019-932 (Ra-2156)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec* relativement à l'acquittement des droits des participants en proportion du degré de solvabilité du régime et quant à la détermination de la rente en cas de changement d'horaire de travail.

Le règlement prévoit d'abord que l'acquittement des droits d'un participant qui opte pour le transfert de la valeur de ses droits est effectué en proportion du degré de solvabilité du régime. L'acquittement des droits d'un participant ou d'un bénéficiaire qui ne peut conserver ses droits dans la régime est toutefois effectué à 100 %.

Il prévoit de plus, en cas de changement d'horaire de travail d'un participant, que le calcul de sa rente est effectué, à compter du 1^{er} janvier 2020, de façon distincte selon le nombre d'années de services reconnus et le traitement admissible moyen déterminé pour chaque horaire de travail.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption de règlements

CA-2019-0491

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux directions des voies de circulation et aux passages pour personnes, R.A.V.Q. 1285 - [TM2019-185](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux directions des voies de circulation et aux passages pour personnes, R.A.V.Q. 1285.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0492

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives du littoral et des plaines inondables concernant deux dérogations à l'égard des plaines inondables, R.A.V.Q. 1295 - [PA2019-138](#)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives du littoral et des plaines inondables concernant deux dérogations à l'égard des plaines inondables, R.A.V.Q. 1295.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 41.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ad